

Au lycée du Golf de Dieppe, les professeurs exercent à nouveau leur droit de retrait



Les professeurs ont décidé d'appliquer à nouveau leur droit de retrait ce lundi 2 juin 2025 au matin.

Photo Paris-Normandie

Lundi 2 juin 2025, le personnel éducatif du lycée du Golf de Dieppe a annoncé appliquer à nouveau son droit de retrait dans l'affaire de la jeune élève de première qui aurait proféré des menaces de mort visant un professeur.

Un nouvel épisode dans un dossier inextricable. Dans un communiqué publié ce lundi 2 juin 2025, les professeurs du lycée du Golf de Dieppe ont annoncé exercer à nouveau leur droit de retrait après s'être réunis le matin, peu avant 8 heures, suite à la réintégration d'une jeune élève qui aurait proféré des menaces de mort visant un professeur de l'établissement.

L'équipe pédagogique déplore que des mesures de sécurité renforcées n'aient pas été appliquées suite à la venue de la rectrice.

L'élève aurait utilisé une entrée réservée au personnel

« Les deux équipes mobiles de sécurité, promises pour sécuriser l'établissement dès 7h30, n'étaient pas toutes présentes : seule une équipe était effectivement sur place. L'élève concernée est entrée dans l'établissement hors horaires d'ouverture, par une entrée réservée au personnel, échappant ainsi au contrôle systématique appliqué aux autres élèves. Ce contrôle n'a été effectué qu'à posteriori, ce qui constitue une faille grave dans le protocole annoncé », précise le communiqué signé par la Snetaa-FO, la CGT Educ'action et la Snuep-FSU. Les enseignants dénoncent également l'absence de présence des forces de police lundi 2 juin 2025 au matin, pour la fouille des élèves.

Contacté par nos soins, le père de l'élève reste ferme sur ses positions. Sa fille ne changera pas d'établissement : « On ne change pas d'avis, on a confiance en la justice de notre pays. Nous sommes dans un pays de droit », affirme-t-il.

Le père de famille paraît même désabusé face au communiqué publié : « Ma fille a pu aller normalement à son cours d'allemand de 8 à 10 heures ce matin », explique-t-il, perplexe. Pour rappel, la jeune élève aurait prononcé la phrase « Heureusement que je n'avais pas un flingue, sinon j'aurais fait un carnage. »